



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°10 • JUIN 2019

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

Le poney-club et centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) l'une des premières Fédérations Olympiques sportives en France. Elle rassemble plus de 9 500 groupements équestres et 1,5 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

EDITO



© FFE/PSV

L'année 2019 est une année charnière non seulement pour notre pays mais aussi pour l'Europe. La tenue du grand débat national en France a ouvert une réflexion plus globale sur la place du citoyen dans la sphère publique et la façon dont chacun peut participer à l'élaboration de nos normes. Les élections européennes quant à elles ont conduit au renouvellement du Parlement européen mais nous incitent aussi à faire le bilan du précédent. Ainsi, la réforme de la directive 2006/112 concernant les taux de TVA

n'avance que trop timidement pour que cela se traduise en annonces concrètes pour nos clubs. Notre mobilisation est alors plus importante que jamais pour que le Conseil de l'Union européenne désormais en charge du dossier adopte cette réforme le plus rapidement possible. Cette époque doit donc nous permettre à tous de nous rassembler autour de sujets qui assureront à notre filière un écosystème vertueux et viable. Elle doit également être l'occasion de repenser nos modes de coopération afin que les pouvoirs publics concrétisent leur soutien en actes tangibles et applicables à l'équitation.

Serge Lecomte,
Président de la FFE.

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE DE PARIS

Moments d'échanges autour des dossiers d'actualité

La Fédération Française d'Équitation (FFE) a représenté ses 9 500 adhérents à l'occasion du Salon international de l'agriculture de Paris qui s'est déroulé du 23 février au 3 mars dernier. Un poney-club éphémère installé au sein du hall équin a permis de sensibiliser les nombreux visiteurs aux atouts et bienfaits des activités équestres. La représentation institutionnelle des clubs a également été assurée auprès des nombreux élus et personnalités politiques. Le Salon international de l'agriculture à Paris, vitrine de l'agriculture française, est propice à la sensibilisation des pouvoirs publics, concernant non seulement les atouts de l'équitation mais également les difficultés juridiques et fiscales rencontrées par les établissements équestres. Tout au long des neuf jours du Salon, les rencontres avec les élus et représentants nationaux et européens se sont succédées. Les équipes de la FFE ont notamment pu échanger avec



le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de sa visite officielle samedi. En clôture de sa visite au Salon, il s'est vu remettre un dossier de présentation de l'équitation en France et du Generali Open de France. Le Premier Ministre Edouard Philippe, a également été invité aux Championnats de France d'équitation. Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier Guillaume, et la Ministre des Sports, Roxana Maracineanu ont rencontré Frédéric Bouix, délégué général de la FFE.





FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°10 • JUIN 2019

© FFE/JM



Cette double visite a été l'occasion de rappeler l'attachement des groupements équestres au caractère agricole de leur activité ainsi qu'aux atouts éducatifs des activités proposées dans

les poney-clubs et centres équestres, étant ainsi acteurs à la fois du monde sportif et agricole.

Ce Salon fut également favorable aux échanges notamment avec Martine Leguille-Balloy, Députée de Vendée et présidente du groupe d'études Cheval de l'Assemblée nationale et Jean Arthuis, Député européen et ancien Ministre, auteur d'un récent rapport sur la filière équine et proposant un retour à un taux réduit de TVA pour les activités équestres. Cette thématique fait également écho aux échanges avec Madame Loisier, Sénatrice de Côte d'Or et vice-présidente du groupe Cheval au Sénat, également auteur d'un rapport d'information intitulé « Retour au taux réduit de TVA pour la filière équine ». De même, Karine Gloanec Maurin, Députée européenne, est venue sur le stand de la FFE, l'occasion d'échanger notamment sur la prochaine Politique agricole commune (PAC). La FFE a aussi reçu les fidèles visites de Michel Barnier, Négociateur en charge du Brexit et de Michel Dantin, Député européen et maire de Chambéry. Éric Andrieu, Député européen, a également renouvelé sa visite et échangé avec Frédéric Bouix au sujet de la PAC et de la représentation des intérêts français au sein du

Parlement européen. Marine Berthet, Sénatrice de Savoie ainsi que Christophe Blanchet, Député du Calvados et Vice-Président du groupe d'études Cheval de l'Assemblée nationale ont également rencontré les équipes de la FFE, qui leur ont présenté les enjeux et problématiques de la filière.

Au contact du public, les représentants de la FFE ont pu présenter le modèle du « poney partagé » proposé dans les 6 000 poney-clubs et centres équestres adhérents au travers de présentations, séances de pansage, animations en main et découverte à poney. Ils ont pu directement témoigner de l'intérêt pédagogique de ce sport et de la démarche d'accessibilité dans laquelle la FFE est engagée. Ce sont ainsi près de 3000 enfants venus de toute la France accompagnés de leur famille qui ont pu découvrir les joies des premiers contacts avec l'animal. Les outils de la FFE achevalenfrance.com et GeoCheval.com ont été présentés. Ces deux outils qui permettent respectivement de trouver une activité ou un itinéraire équestre partout en France rappellent combien les activités sont ancrées dans l'ensemble des régions, dans la ruralité et dans l'agriculture.

Le Comité régional d'équitation d'Île-de-France était aux côtés de la FFE pour proposer aux enfants de prolonger l'expérience de cette initiation dans un club. Un partenariat a été mis en place en concertation avec les clubs franciliens désireux de « transformer l'essai », permettant ainsi aux enfants intéressés par l'équitation de réaliser une initiation gratuite, après leur première expérience au Salon de l'agriculture.

GRAND DÉBAT NATIONAL

Mobilisation de la Fédération et ses clubs

Face aux mouvements et protestations de fin d'année 2018, le Gouvernement a mis en place une vaste concertation nationale à partir du mois de janvier. Les consultations se sont opérées par différents moyens : réunions d'initiative locale, cahiers de doléances, ateliers nationaux, plateforme numérique ...

La FFE a choisi de saisir cette opportunité afin d'alerter les élus sur les situations et problématiques auxquelles font face les poney-clubs et centres équestres sur tout le territoire français. Les structures adhérentes ont également été encouragées à participer à ce débat, notamment en s'adressant à leurs élus. Ainsi, toutes les régions, les maires, conseillers régionaux, départementaux, députés et sénateurs ont été sensibilisés aux difficultés rencontrées par ces petites entreprises agricoles, acteurs de leurs circonscriptions.



Soucieux de la vitalité de ces structures, des parlementaires ont interrogé les ministres par courriers et/ou par des questions parlementaires adressés aux ministères. L'attention portée par les élus doit se poursuivre afin de s'assurer du plein soutien du Gouvernement vis-à-vis des clubs notamment lors des futures négociations européennes au Conseil concernant la proposition de la Commission européenne de révision de la directive 2006/112 relative aux taux de TVA.



FORT ENGAGEMENT FÉDÉRAL POUR UNE ÉQUITATION POUR TOUS

Déclinaison des actions du programme Cheval et Diversité

Le Congrès Cheval & Diversité « Le cheval partenaire de santé, de la prévention à la reconstruction » des 28 et 29 mars derniers a réuni 150 personnels soignants et enseignants de centres équestres. Les deux jours de conférences et de débats avaient pour but d'enrichir leurs connaissances en médiation avec les équidés (MAE), et d'échanger sur la mutualisation d'outils et de pratiques afin de mieux accompagner tous les publics.

A l'occasion de son discours de bienvenue, Serge Lecomte, Président de la FFE, a souligné combien la Fédération est engagée pour apporter du bien-être aux personnes vulnérables. Afin que la médiation de l'animal soit pleinement reconnue, le Président a insisté sur le besoin de porter une parole positive. Il a rappelé que la FFE forme, au travers des brevets fédéraux, les enseignants d'équitation à cet accueil mais qu'il faut aussi aller vers les soignants pour rapprocher les deux mondes et proposer la meilleure offre possible. Cela implique également de prendre aussi en charge les accompagnants qui ne sont pas forcément cavaliers.

Frédéric Bouix, délégué général de la FFE, a quant à lui rappelé le chemin parcouru depuis deux ans et le premier Congrès du printemps 2017. En liaison avec les Comités régionaux et départementaux d'équitation, avec les partenaires et instances du monde sanitaire et médico-social, la FFE recherche une complémentarité pour associer soins, équitation et santé dans les établissements.

La FFE est également partenaire d'Handidream pour le tour de France d'Aurélie Brihmat. Partie d'Aix-en-Provence le 30 mars, Aurélie, qui est amputée à la suite



© FFE/JM

d'un accident, effectue actuellement un tour de France à cheval. Durant cinq mois et elle se fait ambassadrice de Cheval et Diversité en rencontrant 21 centres de rééducation, des écoles, des pompiers... Elle a fait étape début mai au Parc Equestre Fédéral à Lamotte Beuvron et en a profité pour aller à la rencontre des élèves du collège et de l'école primaire de la ville afin d'échanger autour du handicap et de la reconstruction au travers l'équitation. Elle poursuit son parcours jusqu'à fin août.

Enfin, la FFE a participé à la seconde édition du Duo Day. Initiative européenne déployée en 2018 par le Gouvernement, cette journée consiste à créer des binômes entre un collaborateur d'une structure et une personne en situation de handicap qui suivra ce dernier dans sa journée habituelle de travail. Cette journée permet ainsi un échange sur le monde professionnel et celui du handicap. Cette année, les duos se sont retrouvés au Parc équestre fédéral avec des membres des services de la fédération mais aussi sur le tour de France d'Aurélie Brihmat, associée pour l'occasion avec Véronique Peschard, Assistante de tourisme équestre en Normandie et en Bretagne.

ACTION DE LA FFE POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Mise en place d'une capacité détenteur d'équidés

La FFE a vocation à promouvoir et à développer l'équitation et la diversité des pratiques autour du cheval. L'optimisation du bien-être animal est une préoccupation constante et prioritaire des professionnels de l'équitation. Pour satisfaire les besoins des propriétaires de chevaux non professionnels, la FFE lance une Capacité détenteur d'équidé. La Capacité détenteur d'équidé a pour objectif de faire acquérir les compétences nécessaires pour assurer la détention d'équidés dans le respect de leur bien-être et des obligations réglementaires et sanitaires. Se déroulant sur deux journées, la formation permet d'acquérir les connaissances liées aux sciences équine nécessaires

à une bonne gestion quotidienne d'un équidé mais également aux obligations administratives et sanitaires en vigueur. Elle permet également de développer les compétences pratiques du candidat en termes de manipulation et de soins des équidés, d'entretien du matériel et des installations. La formation comprend deux modules d'une durée minimale de 7 heures chacun :

- Un module théorique dispensé en ligne sur le campus numérique de la FFE,
- Un module pratique se déroulant obligatoirement en présentiel au sein d'un établissement équestre agréé par la FFE.

Délivrée pour une période de 5 ans, la validation de la Capacité détenteur d'équidé est inscrite sur la licence fédérale de pratiquant. Les personnes déjà titulaires de qualifications peuvent bénéficier d'équivalences. La FFE a proposé les premières sessions au Parc équestre fédéral à Lamotte-Beuvron (41) pour les personnes intéressées le 27 mai pour la partie théorique puis le 21 juin pour la partie pratique. La session théorique a ainsi permis d'aborder les thèmes prévus au programme notamment les obligations administratives et sanitaires en vigueur ainsi que toutes les connaissances liées aux sciences équinées nécessaires à une bonne gestion quotidienne d'un équidé. Le module pratique a permis quant à lui de développer les compétences du candidat en termes de manipulation et de soins des équidés, d'entretien du matériel et des installations.

Le déploiement à l'échelon national devrait s'effectuer dans le courant de l'année. À terme, les formations s'effectueront dans les clubs adhérents à la FFE.

Cette initiative contribue également à la volonté de la



© FFE/FB

FFE de pouvoir travailler aux côtés des pouvoirs publics en matière sanitaire. C'est dans ce contexte que la FFE a signé une convention en juin 2018 avec la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de pouvoir faciliter les démarches que les clubs doivent respecter tout en assurant la traçabilité sanitaire.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POST-2020

Nécessaire prise en compte de l'agriculture française

La fin du mandat du Parlement européen a été rythmée par des dossiers particulièrement importants, comme celui de la Politique agricole commune (PAC). Dans l'actuelle programmation, la présence de terrains de sports et de loisirs permanents excluait d'emblée les poney-clubs et centres équestres, bien qu'exerçant une activité agricole depuis la loi relative au développement des territoires ruraux¹. Le règlement « Omnibus » adopté en décembre 2017² a permis aux Etats-membres d'estomper certains critères, en particulier la définition d'agriculteur actif. Bien que la France ait opté pour cette réforme, cette évolution positive entrée en vigueur en janvier 2018 reste malheureusement inefficace en raison de la non-rétroactivité de l'application de cette définition.

La commission AGRI du Parlement européen a voté début avril leurs rapports sur les textes relatifs à la PAC post-2020. Dans le rapport intitulé « plans stratégiques relevant de la PAC » qui définit les objectifs à réaliser et la nouvelle méthode de travail concernant les paiements directs, le soutien au développement rural et les programmes de soutien sectoriel, les députés de la commission AGRI ont ainsi adopté le cadre général de la définition de



© FFE/FB

l'agriculteur actif pouvant prétendre aux aides de la PAC. Ce cadre doit servir à assurer un minimum de cohésion entre Etats-membres puisque la commission AGRI a décidé qu'il reviendrait à ces derniers de définir effectivement ce qu'ils entendent par agriculteur actif. Cette position, n'est qu'un premier pas vers la réintégration des centres équestres dans le bénéfice de la PAC, qui ne demande qu'à être confirmée par les deux co-législateurs que sont le Parlement européen et le Conseil. En effet, il faut ensuite que le Parlement européen en session plénière puis le Conseil adoptent ce rapport. Enfin, lors de l'application de ce règlement notre vigilance doit être maintenue pour s'assurer que les centres équestres puissent bénéficier de ces dispositions.

¹ Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux

² Règlement (UE) 2017/2393 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2017 modifiant les règlements (UE) n° 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), (UE) n° 1306/2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune, (UE) n° 1307/2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune, (UE) n° 1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et (UE) n° 652/2014 fixant des dispositions pour la gestion des dépenses relatives, d'une part, à la chaîne de production des denrées alimentaires, à la santé et au bien-être des animaux et, d'autre part, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux

EQUITATION DE TRADITION FRANÇAISE : PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

Création de la Mission française pour la culture équestre

L'équitation de tradition française est inscrite sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité auprès de l'Unesco depuis novembre 2011. Afin de suivre cette inscription et de promouvoir l'équitation française tant sur le territoire national qu'à l'étranger, la FFE et l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) se sont rapprochés afin de créer une institution intitulée la « Mission française pour la culture équestre ».

Placée sous le haut patronage du ministère de la Culture, la Mission rassemble en outre des représentants des ministères en charge des Sports, de l'Agriculture, des Armées, un représentant en charge des sports équestres militaires ainsi qu'un représentant de la Garde républicaine. Elle souhaite plus largement rassembler tous les acteurs du monde équestre. Le dossier de l'équitation de tradition française avait été constitué à l'initiative du Cadre noir.

Dès les Premières rencontres de l'équitation française, organisées par l'IFCE en 2014, la FFE a rejoint puis contribué à la dynamique créée autour de l'inscription au patrimoine de l'Unesco. Cette dernière permet de redécouvrir, de redonner une histoire, une identité et des contours à une pratique dont les cavaliers et les acteurs divers du monde du cheval n'ont pas forcément conscience. Elle contribue aussi, au-delà de la pratique sportive, à restituer les multiples visages du cheval, acteur culturel historique



© Cadre Noir

essentiel de notre civilisation et de l'équitation de tradition française, véritable art de vivre.

L'histoire et l'évolution de l'équitation, tout comme celle de la société, en général montrent que les principes philosophiques et techniques de l'équitation de tradition française répondent parfaitement à cette éthique de la relation au cheval et au monde telle qu'elle est recherchée désormais et telle qu'elle se dessine pour l'avenir. La création de la Mission française pourra œuvrer avec ambition pour la culture équestre française, son histoire, ses techniques, ses patrimoines, son éthique et la communauté de ses acteurs.

ÉVÉNEMENTS

Semaine européenne du développement durable

Comme chaque année, la semaine européenne du développement durable a lieu du 30 mai au 5 juin. A cette occasion, la FFE a organisé le Trophée FFE du Développement Durable afin de valoriser les bonnes pratiques de ses clubs en matière de développement vert de leurs structures. Construction d'un hôtel à insectes, toilettes sèches,

ramassage de déchets, ... chacun peut proposer ses idées. Pour aider ses adhérents, la FFE met à leur disposition des fiches pratiques avec des activités clés en main et des kits de communication.





FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°10 • JUIN 2019

Fête du Poney



© Equivil

Cette année, la fête du poney s'est tenue le 26 mai dernier. Ce sont près de 400 manifestations dans les clubs de toute la France qui ont permis de faire découvrir l'équitation à de nombreuses familles grâce à des initiations, des jeux et des spectacles.

500 ans de Chambord

A l'occasion des 500 ans de Chambord, le Comité Régional d'Équitation de Centre Val-de-Loire a réuni plus de 500 cavaliers et meneurs en costume d'époque venus de toute la France et aussi de l'étranger. Une carrière installée devant le château, à côté des écuries du Maréchal de Saxe a été l'écrin du « Festival des Écuyers ». Tout au long de la journée différents tableaux ont été présentés. Aux côtés des cavaliers des poney-clubs et centres équestres venus présenter des spectacles, fruit d'une année de travail, se sont succédés les écuyers du Cadre noir et de la Garde républicaine ainsi que de nombreux ambassadeurs de l'Art équestre.



© FFE/PSV

RETROUVEZ-NOUS

Vous pourrez découvrir la FFE à l'occasion des prochains grands rendez-vous :

- **Championnats de France d'équitation :**
Poneys (6 au 14 juillet) et Clubs (20 au 27 juillet) -
Generali Open de France à Lamotte-Beuvron (Loir-et-
Cher) opendefrance.ffe.com
- **Aix-la-Chapelle :** Concours Hippique International
Officiel (CHIO) d'Aix-la-Chapelle (Allemagne): la

France est le pays invité d'honneur (12 au 21 juillet)
www.chioaachen.de/en/

- **Equirando :** le plus grand rassemblement de
tourisme équestre (2 au 4 août) au Haras des
Bréviaires (Yvelines)
www.ffe.com/equirando/Edition-2019

POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation
Parc équestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

Affaires européennes et institutionnelles

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / lettre.institutionnelle@ffe.com

Service Communication

+33 (0)2 54 94 46 70 / communication@ffe.com

